

Parc national de Port Cros

Objectif 2.I Mener des actions spécifiques pour conserver les habitats et espèces patrimoniaux

La conservation des habitats et espèces patrimoniaux des coeurs nécessite la mise en oeuvre de protocoles spécifiques de gestion sur le terrain par les agents de l'établissement.

Les espèces emblématiques telles que les puffins cendré et yelkouan (nicheurs), le faucon pèlerin, le discoglosse sarde, la tortue d'Hermann et le phyllodactyle d'Europe, représentent des priorités en matière de conservation. Leur préservation efficace passe par la conservation et le cas échéant, par la restauration de leurs habitats naturels.

Le principe de gestion retenu sur les coeurs est de privilégier l'évolution naturelle des milieux en limitant les interventions humaines. Il peut cependant être dérogé à cette règle dans les cas particuliers où elle s'avère préjudiciable au maintien de la biodiversité.

Ainsi, dans le cas particulier d'habitats et d'espèces rares ou endémiques, des interventions pourront être ponctuellement programmées après avis du conseil scientifique, par exemple pour le maintien de milieux ouverts à euphorbe arborescente et genêt à feuille de lin, des mares temporaires à isoète de Durieu, etc.

[...]

Les mesures de limitation des impacts des activités humaines par l'organisation des activités nautiques sont quant à elles traitées dans l'Objectif 2.II.

Les plantes invasives introduites constituent un risque élevé de perte de biodiversité, cet enjeu prioritaire mérite donc d'être traité par une mesure spécifique.

7 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>2.I.1 Préserver la forêt, en particulier la forêt ancienne et favoriser son évolution naturelle.</p> <p>Cette mesure de préservation doit se poursuivre sur les coeurs et est déjà prise en compte dans les programmes de défense contre les incendies des îles notamment au regard de l'implantation et du dimensionnement des coupures de combustibles.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'ouvrage• Poursuite de la caractérisation des noyaux de forêt ancienne (recherche historique, cartographique, suivi de placettes, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Participation aux recherches historiques	<ul style="list-style-type: none">• DREAL, DDTM• CRPF, ONF• Partenaires scientifiques• Associations (WWF)

Parc national de Port Cros

<i>Le plan national d'actions «Chiroptères» prend en compte les chiroptères forestiers.</i>			
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4762

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 08:18